



Province de Québec
MRC de Minganie
Municipalité de L'Île-d'Anticosti

Avis public d'entrée en vigueur

Règlement R-230-2024 modifiant le règlement R-89-12-08 et le règlement R-211-12-22 décrétant l'établissement d'un mode de tarification de certains biens, services ou activités

Est par les présentes donné, par la soussignée que

Lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2024 le conseil a adopté le règlement R-230-2024 modifiant le règlement R-89-12-08 et le règlement R-211-12-22 décrétant l'établissement d'un mode de tarification de certains biens, services ou activités

Le règlement peut être consulté sur le site internet de la Municipalité ou au bureau municipal sur les heures normales d'ouverture.

Donné à Port-Menier, ce 10^e jour de décembre 2024

Myriam Lafleur
Directrice générale adjointe, greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Myriam Lafleur, directrice générale adjointe et greffière-trésorière de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, résidant à Port-Menier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 10^e jour du mois de décembre 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 10^e jour du mois de décembre 2024.

Myriam Lafleur
Directrice générale adjointe, greffière-trésorière